



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 18
 Votants : 23
 Date de la convocation : 5 juillet 2012

N° 12.07.11.05

L'an deux mille douze et le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mlle CROS, MM TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. SAUVAN
 M. ALLOUCHE en faveur de Mme ROMÉRO
 Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
 Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
 M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : MM PAUL, CARILLO, Mmes TARAYRE, BOULANGÉ, FONTS VINCENT
 M. PLANCHERON

CESSION DE TERRAINS

Rapporteur : M. BOUISSEREN

Il rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2008, le Conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à procéder à l'intégration dans le domaine public communal, après enquête publique et avis favorable du Commissaire Enquêteur, les terrains appartenant à la Société GPM Aménagement.

Le 3 mai 2012 la Commune de Juvignac est devenue propriétaire des parcelles :

- BS 80 La Bergerie 00 ha 11 a 10 ca
- BS 88 La Bergerie 00 ha 04 a 57 ca
- BS 90 La Bergerie 00 ha 05 a 07 ca
- BS 95 La Bergerie 00 ha 02 a 78 ca
- BS 97 La Bergerie 00 ha 06 a 81 ca
- BS 98 La Bergerie 00 ha 03 a 61 ca

Total surface : 00 ha 33 a 94 ca

- Que par courrier en date du 18 novembre 2010, Monsieur Marc SEGURA a sollicité l'acquisition d'une surface de 150 m² d'une partie de la parcelle BS 97.
- L'estimation des Domaines du 13 juin 2012 fixe le prix à 160 €/m² soit 24 000 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à M. Marc SEGURA une partie de la parcelle BS 97 pour 150 m² moyennant le prix de 24 000€ .
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17.02.2012
et publication
le 17.02.2012

0258B

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CESSION DE TERRAINS

Date de transmission de l'acte : 17/07/2012

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception :

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 12-07-11-05 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120711-12-07-11-05-DE

Date de décision : 11/07/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Délibérations